

Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Déclaration du groupe CGT-FO

La transition énergétique a toujours été un sujet sensible dans notre pays en raison des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui structurent toutes ces questions.

C'est pourquoi, le traitement de ces sujets, en particulier par notre Assemblée, doit plus que jamais respecter les différents points de vue et ne pas être préempté par certains. Cet avis intervient au moment du débat sur la Programmation pluriannuelle des énergies (PPE). On voit bien que la tentation est forte pour certains de laisser croire que l'opinion exprimée par notre assemblée est majoritaire, ce qui est loin d'être le cas.

Dans ce débat en cours sur la PPE, le groupe FO constate que l'avis est à charge contre l'électricité, oubliant que celle-ci ne représente que 25% de la consommation finale d'énergie et qu'avec le mix électrique actuel incluant le nucléaire et l'hydraulique, plus de 90% de cette électricité est décarbonée.

De ce fait, l'électricité est bien la seule énergie qui permettra de décarboner l'économie et d'apporter ainsi une contribution décisive pour répondre à l'urgence climatique. Le groupe FO s'étonne donc de la promotion faite au gaz, énergie fossile, dans les transports et des critiques sur les véhicules électriques.

Sur la répartition du mix électrique, l'avis est tout aussi partisan.

C'est ainsi que celui-ci ne met en avant que le scénario négaWatt, alors qu'il est très contesté par de nombreux autres acteurs tant professionnels que syndicaux. L'avis ne dit rien des conséquences économiques, en termes de prix pour les ménages et les entreprises, des choix qu'il préconise en ce qui concerne les ENR. L'avis ne donne pas plus d'indication sur la puissance réellement produite par ces énergies intermittentes. Or l'équilibre du réseau électrique ne se fait pas avec des puissances théoriques mais avec celles réellement produites !

Sur le nucléaire, tout en rappelant son hostilité à toute fermeture politique de centrales nucléaires ainsi qu'à la fixation d'objectifs de production nucléaire, le groupe FO constate là encore une présentation totalement partisane. C'est ainsi que l'avis invite à ce que l'objectif de 50 % du nucléaire soit atteint entre 2025 et 2035, pour ne pas « entraver le développement des énergies renouvelables ».

Or le fait de fermer des centrales nucléaires prématurément pour des raisons politiques représenterait un gâchis industriel et social car l'industrie nucléaire, troisième filière industrielle de France, représente 220 000 emplois. Mais ce serait aussi un problème environnemental comme a dû le reconnaître le ministre Nicolas Hulot. C'est d'ailleurs pour cela que la date de 2025 a été expressément écartée par le gouvernement lui-même car cela dégraderait le bilan carbone de la France.

De la même façon, il est totalement tendancieux de citer 2035 comme étant la date limite à ne pas dépasser pour atteindre cet objectif de 50 % de nucléaire. C'est en effet oublier que l'un des deux scénarios de RTE, retenu par le gouvernement, indique que cet objectif pourrait être atteint entre 2041 et 2043. Sur un sujet aussi débattu, il est donc particulièrement choquant de ne pas a minima présenter objectivement les débats en cours.

Mais au-delà de l'électricité, ce texte est à charge contre EDF, entreprise qui est systématiquement critiquée quand elle n'est pas caricaturée, même si des évolutions ont eu lieu par rapport au texte initial. C'est ainsi que l'avis veut remettre en cause les relations existantes entre EDF et Enedis, l'ex ERDF. De même, le texte incite à un débat visant la création de régions d'électricité permettant le démantèlement à terme d'Enedis.

La retranscription des débats laisse apparaître un dissensus de certaines organisations, dont FO, sur ce point, laissant penser qu'une immense majorité soutient cette proposition.

Or, il ne peut y avoir d'ambiguïté derrière une telle question. En effet, derrière ce débat de créations de régions d'électricité, il y a la question de la péréquation tarifaire, c'est-à-dire celle de l'égalité des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, qu'ils soient de métropole ou des DOM. Au moment où la question de l'abandon des territoires ruraux est de plus en plus prégnante, cette préconisation du CESE est non seulement inacceptable mais incompréhensible.

Face à ceux qui affirment que d'autres pays tels que l'Allemagne, appliquent cette péréquation sans le monopole que nous connaissons, nous rappelons qu'une étude récente de France Stratégie précise, à titre d'exemple, que les tarifs de l'électricité pour le consommateur d'outre-rhin ont plus que doublé entre 2003 et 2015.

Voter, chers collègues pour cet avis, c'est accepter de dire que la péréquation tarifaire, cœur du service public et expression de l'égalité entre les territoires, est un problème pour notre pays.

Ne faisons pas le choix, au nom de la transition énergétique, des concurrents privés d'EDF plutôt que l'entreprise publique de service public, l'inégalité entre les citoyens plutôt que l'égalité incarnée par la péréquation tarifaire, le développement du gaz, énergie fossile plutôt que l'électricité.

Parce que ce texte est totalement déséquilibré et ressemble plus à un texte militant qu'à un avis du CESE et parce que cet avis est dangereux pour les valeurs de service public, le groupe FO a voté contre cet avis.